

Inscrivez-vous jusqu'au 31 mars

Pour voter lors des élections européennes du 26 mai, inscrivez-vous avant le dimanche 31 mars. Dans quels cas faut-il faire les démarches ? Si vous venez d'emménager à Poitiers bien sûr mais également si vous avez déménagé dans Poitiers. Il faut aussi vous inscrire si vous venez d'avoir 18 ans.

Pour cela, rendez-vous à l'Hôtel de ville, dans l'une des mairies de quartier ou sur service-public.fr, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom.



**La mairie sera exceptionnellement ouverte
le samedi 30 mars de 9h à 12h.**